Université de Sherbrooke

FORMATION CONTINUE

Gestion des risques pour ingénieurs et autres professionnels

PRÉSENTATION

Cette formation est offerte par le Centre de développement professionnel de la Faculté de génie (CDP Génie)

Contexte

Savez-vous comment gérer les risques occasionnés par les travaux que vous effectuez dans le cadre de votre profession? Vous souciez-vous des risques depuis l'étape de l'étude de faisabilité jusqu'à celle de la mise au rebut? Maîtrisez-vous chacune des étapes du processus de gestion des risques?

La formation intensive en gestion des risques est agréée par le ministère de la Sécurité publique du Québec.

Présentation

Cette formation a pour but d'aider les ingénieurs ainsi que les autres professionnelles et professionnels à respecter leurs obligations déontologiques en matière de gestion des risques par l'utilisation efficace des outils appropriés.

À la fin de cette formation, les participants devraient être en mesure :

- de définir les principes de base en gestion des risques;
- d'appliquer les notions du cours à son milieu de travail;
- de réaliser une analyse préliminaire des risques;
- d'identifier les ressources disponibles;
- de communiquer avec d'autres intervenants du milieu en utilisant une terminologie commune.

DURÉE
14 heures

TARIF RÉGULIER
1 300 $

TARIF PRÉFÉRENTIEL
1 180 $

OÙ ET QUAND

Formation à distance

16, 18, 23 et 25 avril 2024

Date limite d'inscription : 15 avril 2024

Renseignements

450 463-1835, poste 61710

1 888 463-1835, poste 61710 (sans frais)

Public cible

Cette formation s'adresse à tout ingénieur ou autre professionnelle et professionnel qui cherche à assumer sa responsabilité en matière de gestion des risques.

Note

Précision sur le cours :

Veuillez noter qu'il est strictement interdit d'enregistrer le contenu de la formation (photo, vidéo ou audio).

Cette formation est offerte en **formation à distance** via la plateforme **ZOOM**. Les instructions de connexion vous seront transmises avant la première séance.

CONTENU

Contenu

Jour 1

- Pourquoi gérer les risques?
  - Incidents marquants
  - Obligations légales (survol)
  - Bénéfices attendus
- Notions et principes de base de l'analyse des risques
- Démonstration de la méthode APR
- Description de l'étude de cas n°1
- Atelier en équipe

Jour 2

- Méthodes d'identification des dangers et d'analyse des risques
- Présentation des directives pour l'étude de cas n°2
- Atelier en équipe

Jour 3

- La gestion des risques
- Le traitement des risques
- Atelier en équipe sur la gestion et le traitement des risques
- Discussion en plénière – étude de cas n°3.

Jour 4

- La communication des risques
- Atelier en équipe : réponses aux questions de l'examen récapitulatif

- Mot de clôture

Approche pédagogique

Exposé, ateliers et devoir (facultatif). La formation s'appuie sur des situations réelles auxquelles sont régulièrement confrontés les ingénieurs et autres spécialistes dans l'exercice de leur profession. Les échanges entre les participantes et les participants sont encouragés et stimulés par un formateur chevronné et reconnu en matière de gestion des risques.

TARIFS ET HORAIRE

Tarifs

TYPES D'INSCRIPTION	PRIX
Tarif lève-tôt	1 180,00 $
Inscription régulière	1 300,00 $

Note : Les prix indiqués sont pour une personne et ne comprennent pas les taxes.

Le tarif lève-tôt se termine 5 semaines avant le début de la formation.

Le coût de la formation inclut le matériel didactique en format électronique.

Par l'inscription à cette activité, vous donnez votre consentement pour :

- partager vos noms et coordonnées avec les autres participants;
- vous abonner au bulletin électronique du CDP Génie. Par la suite, si vous le désirez, vous pourrez vous désabonner facilement

Politique d'annulation et d'abandon

Horaire

FORMATION À DISTANCE

16, 18, 23 et 25 avril 2024

- 8 h 30 à 12 h

ACCRÉDITATION OU PARTENARIAT

Accréditations

Ministère de la Sécurité publique

Le Centre de développement professionnel de la Faculté de génie de l'Université de Sherbrooke est un établissement d'enseignement agréé par le ministère de la Sécurité publique du Québec aux fins de la prestation de cette formation.

Ordre des ingénieurs du Québec

Dans la mesure où elles sont liées à l'exercice de vos activités professionnelles, nos activités de formation sont admissibles en vertu des articles 2 à 10 du Règlement sur la formation continue obligatoire des ingénieurs (RLRQ, c. I-9, r. 9) de l'OIQ